

EDITORIAL

Quoi de neuf à Genève ?

En octobre 2004, la "Direction Cantonale de la Mensuration Officielle", en abrégé **DCMO**, a soufflé ses deux bougies.



La volonté exprimée en 2002 était de mettre en place une organisation, dotée d'un plan directeur, capable d'assurer le maintien du niveau de qualité de l'œuvre cadastrale, de répondre aux besoins des usagers et de prendre en compte les nouvelles technologies de l'information.

Quel bilan pouvons-nous dresser aujourd'hui ?

Je vous propose d'observer la situation en examinant le plan directeur de la MO genevoise.

Plan directeur

Le plan directeur définit les orientations de la mensuration officielle à Genève. A terme les données de la MO doivent être reconnues au standard MO93. Ce plan fixe également des objectifs dans le temps. Les projets en cours ou achevés dans cette période de deux ans sont nombreux ; je ne citerai que les plus marquants :

- Gestion des adresses : gestion du référentiel unique des adresses pour le territoire genevois, y compris la nomenclature (en phase terminale)

SOMMAIRE

- Editorial
Quoi de neuf à Genève ?
- Antenne publique GPS
- Surfaces techniques RF
- Consultation des plans
- Carrières
J.-P. Viani
J.-F. Jatton
J.-J. Rey-Bellet
- Forum SIA VD
L'aire rurale
- Brèves
Nouveaux ingénieurs géomètres brevetés
Agenda
Les démarches foncières en Pays de Vaud

Rédaction :
N. Chappuis, M. Azouzi, P. Droz,
R. Durussel

Ont participé à ce numéro :
L. Niggeler

Adresse :

- Secrétariat IGSO
2, route du Lac - Paudex
Case postale 1215
1001 Lausanne
- Tél. : 021/ 796.33.43/00
- Fax : 021/ 796.33.52/11
- Email :
igso@centrepatronal.ch

- Graphe de la mobilité : saisie/gestion des graphes routiers, mobilité douce, ferroviaires, accès parking ; ces données seront les géodonnées de base du système d'information de la mobilité (en cours)
- Gestion interne des dossiers via workflow informatisé: mise en place d'un système de gestion du processus d'enregistrement et de suivi des dossiers de mutations juridiques, mutations techniques, servitudes, et autres géodonnées (réalisé)
- Dépôt par le notaire des dossiers de mutation avec l'acte notarié (réalisé)
- Vérification des données de la mensuration officielle : De nouveaux principes de vérification ont été mis en œuvre dès le mois de septembre 2003 ; la cohérence et l'exhaustivité des données de la mensuration officielle, et plus particulièrement les données de référence, font l'objet des principales vérifications tant sur le terrain qu'au bureau (réalisé)
- Plan d'ensemble : production en une journée du plan d'ensemble du canton en utilisant les données de la MO et d'autres données des partenaires du SITG (réalisé)
- Du semi graphique (SG) au standard MO93 : analyser les diverses situations de mensuration SG à Genève, élaborer des solutions techniques adaptées aux divers cas de SG pour atteindre le standard MO93 et élaborer un dossier standard pour les demandes de reconnaissance auprès de la Confédération (en cours)
- Couverture du sol : mise à jour périodique des données de la couverture du sol en utilisant des méthodes couvrant rapidement de grandes étendues (en cours)
- Station de référence GPS : voir prochain article (réalisé).

Ces différents projets mobilisent tous les collaborateurs de la DCMO ; ils nécessitent de la polyvalence et également des contacts réguliers avec nos collègues du secteur privé et public.

Plusieurs de ces projets, réalisés dans les délais fixés par le plan directeur, permettent

de mettre en valeur nos compétences professionnelles. Mais il faut rester humble et faire preuve d'une écoute attentive aux besoins des utilisateurs et différents gestionnaires de données.

Pour plusieurs classes de données, il devient fréquent de constater des besoins convergents ce qui permet de prévoir une collaboration inter-services pour une acquisition et un financement des données. De telles synergies doivent être intensifiées, car elles permettent de répartir et rationaliser les charges budgétaires et de mettre en commun nos savoir-faire.

Les défis à relever

Les nouvelles technologies, telles que le LIDAR, la photogrammétrie numérique, les lasers portatifs offrent de nouvelles possibilités de relevés précis, rapides et pour de grandes étendues. La mise à jour périodique des données fera certainement appel à ce type de technologie. Il appartient à notre profession de faire les démarches de formation pour être capable de les mettre en œuvre, sachant que ces techniques permettent de relevés des données dépassant le champ d'activité de la MO.

La 3^{ème} dimension commence à apparaître dans les systèmes d'information du territoire ; il ne s'agit pas d'avoir quelques centaines de points connus en 3D ou d'avoir une grille métrique issue d'un relevé laser, mais par exemple de connaître en 3D sous forme de vecteurs toutes les constructions d'une commune, d'un canton. Les techniques de relevés laser de haute qualité, corrélés avec des prises de vues numériques et les données vecteur de la MO font l'objet de recherches prometteuses. Les acteurs de la MO doivent se préparer à répondre à ces attentes.

La qualité (précision, fiabilité), l'exhaustivité, la cohérence et les métadonnées deviennent des éléments indispensables pour les données de références que sont les données de la mensuration officielle. Certaines de nos données ont été relevées et gérées dans le but de produire un plan graphique, le plan du registre foncier. De plus en plus ce produit graphique est minorisé au profit d'autres produits ou de données basées sur les données de la mensuration officielle.

L'utilisation et comparaison de ces dernières avec d'autres sources de données mettent en évidence des incohérences, des lacunes, essentiellement dans les couches d'information de la couverture du sol et des objets divers. Ces non conformités doivent être corrigées rapidement, à défaut les données de la MO perdront de leur valeur. Un réseau de contact avec les utilisateurs des géodonnées de base, des processus de vérification efficaces, des actions d'amélioration systématiques de la qualité, de l'exhaustivité et de la cohérence, accompagnés de systèmes d'annonces sans

faulle sont nécessaires et seront importants dans les prochaines années. Négliger un de ces aspects mettra rapidement en péril l'œuvre cadastrale.

Les défis sont nombreux et importants pour l'avenir de notre profession. Une écoute attentive des besoins des utilisateurs des données de la MO, un effort soutenu pour une formation continue destinée à tous nos collaborateurs et une vigilance sans faille pour la qualité de nos données, permettra à chacun de trouver sa place dans le monde de plus en plus vaste de la géomatique...

Laurent Nyggeler
Géomètre cantonal
Directeur DCMO

UNE ANTENNE « PUBLIQUE » DE REFERENCE GPS

Le seul point fixe que le responsable genevois des points fixes se doit d'assurer « au piccolo » est celui où est maintenant situé l'antenne de référence GPS de l'Etat de Genève.

Dernièrement, la Direction cantonale de la mensuration officielle (DCMO) s'est équipée d'une station de référence GPS (système de positionnement global) dont l'antenne a été installée sur le toit de l'immeuble du cadastre.

L'installation est utilisée principalement par la DCMO dans le cadre de sa mission, notamment pour la gestion du cadre de référence spatial du système d'informations du territoire genevois (ci-après SITG) et pour assurer la surveillance des travaux de mensuration officielle.

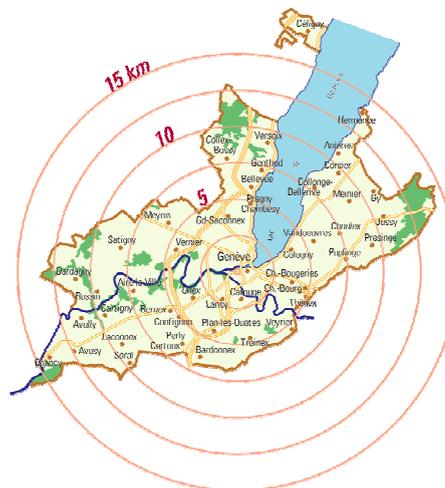
Les caractéristiques principales de cette installation sont :

- un récepteur Trimble NetRS™
- une antenne GPS de haute précision Zephyr geodetic™
- corrections linéaires de types centimétriques et métriques
- logiciel de pilotage de la station : Trimble® GPSBase
- 8 lignes pour des corrections centimétriques
- 4 lignes pour des corrections métriques
- serveur internet intégré
- etc....

Cette infrastructure, située au cœur du canton suffit à couvrir tout le territoire genevois.

Détermination des coordonnées

Ce nouveau point de référence a fait l'objet de soins particuliers pour la détermination de sa planimétrie et de son altitude. Une campagne de mesures GPS en RTK et post-traitement a



été menée cet été. Pour la planimétrie, l'écart maximum observé sur les points de rattachement est de 5 mm, la moyenne est 2.8 mm. Ces points de rattachement sont déterminés en MN95 dans le cadre du projet « Transformations MN95 ↔ CH03GE ». En altimétrie, l'écart maximum est de 15mm, la moyenne de 7 mm. Les points utilisés sont des PFA2 et des points du réseau genevois MN95 déterminés en 1993. Ces mesures révèlent un demi-grand axe de l'ellipse d'erreur planimétrique de 6 mm et une erreur moyenne altimétrique de 9 mm pour l'antenne.

Un équipement public à l'usage de tous les professionnels

Un tel équipement doit pouvoir être mis à disposition de tous les utilisateurs potentiels de la technologie de positionnement par GPS. Ce sera chose faite d'ici la fin octobre 2004.

En effet, les collectivités ou entités publiques et les entreprises privées auront la possibilité d'utiliser cet équipement public.

Ce service de positionnement sera accessible au travers des télécommunications GSM et permettra à l'utilisateur d'obtenir des corrections métriques (format RTCM) ou centimétriques (format CMR+), en regard du type récepteur qu'il utilise.

Les mesures GPS de l'antenne de référence seront conservées au format RINEX pour être mises à disposition du public, pendant 30 jours, sur un serveur ftp de l'Etat de Genève afin d'avoir la possibilité de post-traiter des mesures.

Un contrat, signé entre l'utilisateur et la DCMO, fixera les modalités d'utilisation de ce service, notamment le loyer, les obligations de l'utilisateur, celle de la DCMO, la durée du contrat et les responsabilités. Les conditions du contrat pourront être obtenues via le site Internet de la DCMO (<http://etat.geneve.ch/diae/site/interieur/dcmo/master-home.jsp>), sous la rubrique "Organisation et activités", "Produits et prestations" et "GPS".

L'utilisateur aura à sa charge les coûts de ses communications GSM avec l'opérateur téléphonique de son choix.



Perspectives

Avec ce service la DCMO compte séduire à court terme environ 10 utilisateurs permanents.

L'équipement choisi est complètement ouvert à la communication selon le protocole GPRS (Général Packet Radio Service) qui constitue une évolution importante du GSM. Il permet un accès plus large et plus rapide à de nombreux services multimédias, accessibles en WEB ou en WAP, depuis un mobile ou un assistant numérique personnel. Le GPRS est en fait une amélioration du réseau existant : la voix continue de circuler sur le réseau GSM tandis que les données circulent via le GPRS. C'est un service de transmission des données sans fil basé sur la transmission par paquets. L'envoi d'un message électronique par le biais du GPRS entraîne sa division en " paquets " d'informations. Chaque paquet s'achemine vers le lieu de destination en empruntant l'itinéraire le plus rapide. Autrement dit, les paquets d'un même message électronique peuvent être acheminés séparément en empruntant des réseaux différents de manière à éviter les itinéraires encombrés. Une fois à destination, les différents paquets sont à nouveau assemblés pour reconstituer le message.

Les avantages du GPRS :

-Plus économique : avec le GPRS, on ne paye que la quantité de données réellement échangées, et non la durée de leur consultation. C'est une tarification dite "au volume".

-Plus rapide : le GPRS permettra de multiplier par 3 la vitesse de connexion au WAP.

-Plus performant : le GPRS permet la transmission d'un volume de données plus important.

-Multi supports : grâce au GPRS, le PDA, le PC deviennent des outils communicants, c'est-à-dire connectés à Internet.

L'avantage : en déplacement, il est possible de continuer à consulter ses mails, en connectant le PC à Internet via son mobile, et aussi un rover GPS.

LES SURFACES TECHNIQUES ONT PRIS LE DESSUS SUR LES SURFACES RF

La Direction Cantonale de la Mensuration Officielle et le Registre Foncier ont profité de la migration des informations foncières sur l'application CAPITASTRA pour abandonner la surface dite « Registre Foncier » au profit de la surface dite « techniques », surface calculée mathématiquement sur la base des coordonnées des points définissant les parcelles et les bâtiments enregistrés dans la base de données de la mensuration officielle.

Avant la migration, tous les écarts hors norme entre ces deux surfaces ont fait l'objet de recherches qui ont permis dans la majorité des cas de confirmer la surface technique.

La mensuration officielle ne pouvait donc pas continuer à conserver en interne des informations généralement plus justes que les surfaces diffusées il y a encore quelques mois.



Par ailleurs, la loi genevoise d'application du code civil (E 1 05) souligne que les surfaces mentionnées sur l'état descriptif ont une valeur indicative liée à la précision des mesures et peuvent être modifiées d'office lors de toute nouvelle mensuration de l'immeuble ou lors de l'application d'une transformation mathématique.

LA NOUVELLE CONSULTATION DES PLANS CADASTRAUX

La Direction Cantonale de la Mensuration Officielle (DCMO), a réorganisé, dans un souci d'optimisation sa productivité. Dans cet esprit, une réponse au public unique a été confiée au Registre Foncier, offrant ainsi aux usagers la possibilité d'obtenir l'ensemble des renseignements juridiques et techniques auprès d'un seul interlocuteur, à la Rue des Gazomètres 5-7.

La DCMO continue d'assurer la mise à jour et d'assumer la responsabilité des données techniques descriptives des propriétés foncières et les tient à disposition de ses partenaires par le truchement du Système d'Information du Territoire (SITG).

Il restait encore à intégrer la transmission des données jusqu'aux postes d'accueil du grand public. Cette dernière étape a été réalisée en début 2004, avec l'installation de deux écrans TFT de 24 pouces posés à plat sur la banque du Registre Foncier. Ainsi, les clients peuvent visualiser le plan et les données descriptives des parcelles qui les intéressent, commander, et surtout obtenir, dans un délai de quelques

minutes les extraits dont ils ont besoin, sans plus devoir revenir le surlendemain. Cette possibilité de production immédiate est toutefois limitée aux formats A3 et A4. Des plus grands formats doivent être traités en différé par la DCMO.

Les plans papier au format A0 ont ainsi été tous archivés.

Une autre nouveauté est la borne interactive également installée à la réponse public du RF, sur laquelle les clients peuvent chercher eux-mêmes les renseignements qui les intéressent et produire, gratuitement, des imprimés non certifiés. Cette borne est connectée au site internet du SITG, (<http://etat.geneve.ch/topoweb4/>), qui permet à tout un chacun d'interroger librement la base de données.

La DCMO reste à disposition des professionnels de la mensuration pour des demandes particulières. Elle répond au numéro de téléphone 022 327 46 81 et sa réception est située au 3^e étage du 12 Quai du Rhône.

Carrières

Le bulletin IGSO entreprend dès aujourd'hui une petite chronique des « carrières » de collègues qui ont un peu « bifurqué » suite à leurs études de géomètres et de génie rural, voire après leur brevet. Il est en effet intéressant de voir comment ces collègues ont utilisé leur formation et si celle-ci a été complète ou a dû être complétée par la suite

Les membres qui auraient connaissance d'autres « carrières atypiques » sont priés de nous en avvertir afin que nous puissions contacter, pour d'autres numéros de notre bulletin, ces collègues disséminés dans d'autres cadres professionnels que celui de la mensuration, du génie rural ou du génie de l'environnement.

Interview de Jean-Pierre Viani Chef du service de l'Agriculture, Canton de Genève

Personnage atypique et convivial, J.-P. Viani ne le cache pas, sa voie s'est tracée un peu par hasard. Porté vers les lettres, intéressé par les sciences, il se renseigne sur l'architecture. Découragé par les prophéties économiques d'un professeur, il rencontre par hasard un groupe d'étudiants en GR exécutant des travaux pratiques à la Place de Milan !

Séduit par leur enthousiasme, estimant que le génie rural et l'environnement répondent également à ses aspirations, il adhère à cette voie. Il obtient son diplôme en 1979 et devient, comme il aime à le dire, un spécialiste en tout, et un expert en rien !

Ecarté du brevet pour des raisons de passeport, il opte naturellement pour le génie rural.

Jean-Pierre Viani complète sa formation en suivant un cours post grade en hydrologie.

Toujours curieux, reniant provisoirement sa modestie, il obtient un doctorat es sciences en réalisant des travaux de recherche expérimentale dans le domaine de l'érosion des sols.

L'esprit suffisamment ouvert, il a l'opportunité de postuler au Service de l'agriculture du canton de Genève. Ce sont les années où ce canton, qualifié de "ville", veut prouver qu'il existe une campagne genevoise, qu'elle doit être préservée et que son agriculture est de qualité.

S'appuyant sur un rapport contenu dans le "livre vert", qui dresse un inventaire des travaux d'améliorations foncières à réaliser à Genève, le conseiller d'Etat Wellhauser trouve les ressources pour démarrer des projets d'envergure. J.-P. Viani est tout naturellement désigné à la conduite de ces opérations.

Autre temps, autre politique. Les années 90 annoncent les grandes libéralisations. Berne

"radicalise" son agriculture et J.-P. Viani est chargé de mettre en vigueur la nouvelle politique agricole sur le plan cantonal.

Sous la houlette du vert Cramer, on change de rythme et le canton devient plus offensif au plan de la défense de son agriculture.

Jean-Pierre Viani, à la tête de la division de l'agriculture, se voit notamment chargé de la promotion des produits de la terre. Dans ce contexte, il est actuellement occupé au développement d'une marque de garantie pour les produits agricoles genevois qui se fonde sur des critères de proximité, de traçabilité, de qualité et d'équité sociale et économique.



Améliorations foncières, production agricole, promotion économique ..., que fera Jean-Pierre Viani demain ?

Date de naissance : 1954 Diplôme EPFL : 1979 Entrée Etat de Genève : 1985 Doctorat : 1986
--

Interview de Jean-François Jatton Chef du SESA du Canton de Vaud

IGSO : Pour quelles raisons avez-vous choisi votre carrière actuelle ?

J.-F. Jatton : Au terme des mes études de génie rural et géomètre à Lausanne, j'ai privilégié la formation et la recherche dans le domaine de l'hydrologie et de la gestion des eaux (3^{ème} cycle, thèse sur l'hydrologie des petits bassins versants, post-doctorat à l'Université d'Ottawa en hydrologie urbaine, direction de projet).

Après quelques années d'enseignement et de recherche, c'est presque « naturellement » que j'ai opté pour la gestion administrative dans le domaine du génie rural, en tant que responsable des améliorations foncières du canton de Vaud tout d'abord, au sein du SESA actuellement. Le destin a bien fait les choses, me permettant de travailler au service de la collectivité dans un domaine qui m'a toujours intéressé.

Votre formation d'ingénieur EPF et le cas échéant votre brevet fédéral vous ont-ils été utiles pour votre poste actuel ?

A l'évidence, la formation en génie rural, à la fois large et diversifiée, m'a été utile. Je ne me suis par contre jamais intéressé au brevet fédéral, et je ne pense pas qu'il aurait été utile dans mon cursus. Dans mon quotidien, dont l'activité est à l'interface du technique, de l'administratif et du politique, je bénéficie bien sûr du large éventail des connaissances acquises à l'EPFL, mais surtout des expériences et du « métier » acquis par la suite.

En quoi avez-vous dû compléter votre formation pour remplir votre mission actuelle ?

Au plan scientifique, mes connaissances sont certainement suffisantes pour l'exercice de mon travail. Je crois toutefois que la formation suivie à l'EPFL présentait des lacunes dans le domaine économique et dans celui de la gestion de projets. J'ai suivi régulièrement des cours de formation continue par la suite. Quant aux aspects sociopolitiques, ce n'est pas sur un banc d'école qu'on les acquière.

Vos éléments originaux et personnels par rapport au thème de votre carrière ?

Je me dis souvent que le Pays de Vaud est vaste et que les compétences du SESA s'étendent à de nombreux domaines. On peut cependant regarder les choses par l'autre bout de la lorgnette, dresser un constat moins grandiloquent et admettre que nos problèmes

et nos dossiers ne sont pas tous d'une ampleur cosmique.

L'Ecole polytechnique m'a naguère donné l'occasion, comme à beaucoup d'autres assistants, d'effectuer de nombreuses missions à l'étranger, en particulier en Afrique. J'en ai gardé à la fois d'excellents souvenirs et un goût pour les voyages. Je pense que ce type d'expériences est particulièrement enrichissant et c'est avec beaucoup de satisfaction que je constate aujourd'hui que les jeunes voyagent et nouent des contacts.

Chaque retour de voyage est pour moi l'occasion de porter un regard critique sur notre pays et notre façon de vivre. Cela me permet à la fois de relativiser mes préoccupations et de prendre le recul nécessaire dans ma fonction.



Né le 13 février 1950
Marié et 2 enfants
Diplôme EPFL en 1973
Certificat de 3^{ème} cycle hydrologie opérationnelle et appliqué à l'EPFL en 1974
Doctorat en science technique en 1982

Interview de Jean-Jacques Rey-Bellet Conseiller d'Etat du Canton du Valais

IGSO : Pour quelles raisons avez-vous choisi votre carrière actuelle ?

J.-J. Rey-Bellet : Mes goûts personnels et les circonstances de la vie m'ont réservé un heureux mélange et une continuelle alternance.

J'ai d'abord choisi la voie humaniste qui jusqu'à une maturité classique latin grec. Certaines dispositions pour les branches scientifiques m'ont ensuite fait bifurquer vers l'EPFL, plutôt que de choisir le droit qui m'a toujours tenté. Diplôme de génie rural et brevet fédéral de géomètre en poche, mon cursus professionnel m'a amené à diriger un bureau d'ingénieurs d'une trentaine de collaborateurs. Pendant le même temps, mon goût pour la chose publique – un domaine dont le droit n'est de loin pas absent ! - et mes concitoyens m'ont orienté vers des mandats législatifs (Conseil général, Grand Conseil) plutôt qu'exécutifs comme ma formation professionnelle m'y aurait prédisposé... Tout changeait encore en 1997 : le peuple valaisan m'élisait à l'un des 5 postes du Conseil d'Etat où je dirige le département des transports, de l'équipement et de l'environnement : 3 matières auxquelles mes études et mon activité m'avaient initié !

En bref, balance (mon signe zodiacal) entre profession et passion, l'une devenant l'autre au fil des ans : j'ai eu la chance de m'adonner aux deux, sans avoir à vraiment choisir entre mes deux aspirations.

Votre formation d'ingénieur rural géomètre EPF et le cas échéant votre brevet fédéral vous ont-ils été utiles pour votre poste actuel ?

Toute formation est utile dans la vie. Celle que j'ai suivie à l'EPFL couvrait plusieurs domaines, et en cela elle préparait non seulement au raisonnement scientifique mais aussi à la mobilité d'esprit. La rigueur des calculs géodésiques, l'abstraction des cours de probabilités, l'utilisation adéquate d'approximations empiriques en hydraulique, l'approche du droit, le sens de l'évaluation, l'organisation d'un projet du concept à la réalisation, la maîtrise du stress et bien des formes d'intelligences au sens étymologique (comprendre = lire à l'intérieur) sont sollicitées au cours d'une formation telle que celle-là. La politique exercée au niveau gouvernemental exige de comprendre et d'agir : à défaut, elle n'est que discours creux. Ma formation d'ingénieur m'a incontestablement beaucoup apporté, même si elle ne prépare pas suffisamment à une expression efficace, à la « vente » des projets qui, lorsqu'ils sont complexes, ont besoin d'une « soutenance à géométrie variable » (hérésie pour un géomètre ?), c'est-à-dire adaptée au public.

L'adéquation entre les domaines de compétence de mon département et ceux de ma formation est quasi parfaite : transports (rareté pour un « rural », j'avais choisi de faire mon travail de diplôme en technique des transports...), équipement (routes, cours d'eau, bâtiments...) et environnement (forêts, nature et paysage, protection de l'eau, de l'air, gestion des

déchets, laboratoires, ...). Si les poissons n'étaient pas muets, je dirais que je m'y sens comme un poisson dans l'eau ! A la condition impérative de me rappeler que ma fonction n'est pas technique mais politique, mon appréciation des dossiers est forcément plus rapide et, je l'espère, plus pertinente.

En quoi avez-vous dû compléter votre formation pour remplir votre mission actuelle ? Post grades, doctorats, autres ?

C'est dans ma formation classique préalable que j'ai acquis ce qui faisait défaut ensuite : humanisme et sens des valeurs ! Mais je ne crois pas qu'il faille une formation privilégiée pour exercer une fonction politique, la diversité des horizons faisant la richesse d'un collège gouvernemental. Au niveau d'un exécutif cantonal, une expérience politique préalable constitue évidemment un important atout : j'ai pu l'acquérir dans les différents mandats déjà cités – sans idée préconçue évidemment, les aléas de la vie publique se chargeant de faire ou de défaire les prétentions...

Éléments originaux et personnels par rapport au thème de votre carrière ?

Le hasard a voulu que je retrouve, à 23 ans de distance, l'assistant qui a suivi mon travail de diplôme, Nicolas Mayor, comme chef du Service des transports rattaché à mon Département ; il n'avait pas eu à me sanctionner quand j'étais diplomant, et il assume sa fonction avec une grande compétence : la vie fait parfois bien les choses !



Né le 27 septembre 1954 à St-Maurice
Marié et 1 enfant
Diplôme EPFL en 1974
Brevet fédéral de géomètre en 1975

Le rat des villes ou le rat des champs ?

Les nouvelles perspectives de l'aire rurale

C'est sous ce titre et dans les locaux tout aussi symboliques de Marcelin (Ecole d'agriculture en pleine mutation) que s'est tenu le 29 avril 2004 un forum **sia** introduit par M. **Jean-Claude Mermoud** Conseiller d'Etat et appuyé par plusieurs services de l'Etat de Vaud et diverses associations dont **IGSO**.

Les **enjeux socio-économiques et normatifs** d'une part et les **enjeux paysagers et architecturaux** d'autre part ont fait l'objet d'ateliers et d'une table ronde finale.

Quel avenir pour les activités agricoles, quelles fonctions pour l'aire rurale, quelle démarche d'aménagement dans l'aire rurale ? étaient les questions abordées.

Un cadre légal pour le moins complexe

Le cadre légal et réglementaire qui régit l'aire rurale est à la fois strict, complexe et contradictoire. Cela est dû d'une part à l'évolution historique du rôle de l'agriculture et de l'aménagement du territoire et surtout à la multitude des intervenants avec chacun leurs critères, que ce soit les services de l'agriculture, des eaux, des forêts, de l'aménagement du territoire ou des améliorations foncières.

L'après guerre a connu l'agriculture intensive et fortement subventionnée à la quantité produite dans la lignée du plan Wallen et un certain laisser aller en matière d'aménagement encore dans ses balbutiements. Un coup de frein violent (AFU 72) face au grignotement inquiétant par l'urbanisation a inauguré une période de restrictions. Mais, face à la mutation récente de l'agriculture une nouvelle pression pour plus d'ouverture, un vent contraire s'est fait sentir ces dernières années. Cette « valse-hésitation » fait que les règles sont souvent confuses (compromis boiteux) et contradictoires (intérêts divergents) quand elles ne sont pas d'un bureaucratisme hérité de la période où la subvention régnait sans partage.

Un volume de constructions important

Le volume des constructions dans l'aire rurale est beaucoup plus important que l'on pourrait le penser a priori. Avec 540'000 constructions sur l'ensemble du territoire suisse dont 32'500 pour le canton de Vaud, ¼ des constructions se situent hors des zones à bâtir et, parmi elles, environ 70 % sont liées à l'exploitation agricole. Actuellement encore, de nombreux exploitants construisent de grandes halles et abandonnent les volumes anciens pour leur exploitation.

Cela a une conséquence sur l'avenir des villages agricoles progressivement vendus à des occupants urbanisés avec création de fermes de colonisation et « éjection » des exploitants agricoles hors des villages. Une perte du contrôle des agriculteurs sur les dits villages au profit des « gens venus de la ville ». s'en suit inmanquablement

Ainsi, dans le cas des constructions nouvelles proches de hameaux déjà hors des agglomérations se pose de manière pressante le problème de l'intégration paysagère et fonctionnelle des constructions agricoles nouvelles.

L'architecture agricole moderne est en effet encore balbutiante, voire très marginale. Les réalisations sont souvent standardisées, leur intégration paysagère totalement ignorée et avec un esthétisme discutable et une utilisation fréquente de matériaux dignes des pires zones industrielles ... La promotion d'une architecture de qualité en favorisant les études au travers de concours est une étape nécessaire pour obtenir un intérêt de la part des architectes pour ce genre de réalisations et un nécessaire saut qualitatif

Un avenir professionnel combinant primaire et tertiaire

Comme cela l'a déjà été par le passé avec la combinaison avec des activités horlogères à domicile, l'avenir économique de l'aire rurale passe aujourd'hui obligatoirement par une combinaison de l'activité primaire (cultiver des « patates ») et d'activité de services (entretien du paysage, tourisme rural, etc.).

Financièrement, l'activité primaire ne permet que de survivre même si son apport est socialement incontournable ; l'activité tertiaire permet une plus value plus forte et participe à la survie économique des exploitants.

Quelle démocratie pour la minorité qui occupe la majorité du territoire ?

Démocratie, technocratie et populations rurales ne font pas très bon ménage. Comment 95 % de la population, vivant dans les villes, va-t-elle voter les lois nécessaires à 5 % de la population vivant dans les campagnes ? Le problème démocratique est posé. Par ailleurs, les technocrates vivant en ville qui s'occupent de l'aménagement des paysages ont les pleins pouvoirs sur les règlements d'application. Enfin, l'aire rurale est fortement convoitée pour toutes sortes d'utilisations et le fait qu'elle soit peu peuplée et que la valeur des terrains y est très en retrait des valeurs dans les zones urbanisées en fait une proie tentante et relativement facile à saisir pour divers acteurs avec des projets très divers.

Enfin, les décisions politiques sont encore largement prises soit au niveau cantonal, soit au niveau de la commune, alors que c'est souvent au niveau des régions que l'aire rurale devrait être gérée, ne serait-ce que pour sauvegarder sa qualité paysagère.

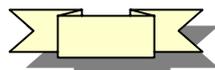
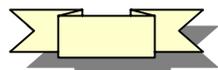
Architectes, urbanistes et géomètres à l'écoute ... mais où étaient les agriculteurs ?

Le recul de l'activité agricole, spécialement dans les régions montagneuses est aussi à mettre en évidence. L'abandon progressif de parcs traditionnels entretenus avec méticulosité par les exploitants est aujourd'hui évident. Le fait que l'on ne trouve de moins en moins de candidats pour ces tâches doit également poser la question des effets de la loi sur le droit foncier rural (LDFR) dans ses effets voulus et dans ses effets pervers. Une quinzaine d'années après son introduction, cette nouvelle contrainte, pleine d'intentions louables pour le maintien d'une agriculture économiquement rentable, montre ses limites. Une clarification et un débat à son propos sont de plus en plus nécessaires.

Les géomètres, artisans importants des politiques agricoles de ces dernières décennies, restent aujourd'hui des acteurs incontournables des politiques futures concernant l'aire rurale, de la part leur connaissance du terrain, des techniques qu'ils maîtrisent et des données qu'ils fournissent.

Mais les débats intéressants du forum rapporté ici, ont eu lieu en l'absence des exploitants agricoles, seul un brillant lobbyiste défendant leur point de vue. Ce choix, fait volontairement, d'un premier forum « entre technocrates » a été certainement très fructueux. Mais si l'on veut qu'il soit réellement représentatif et puisse déboucher sur des actions concrètes, le débat devra s'ouvrir et se développer plus tard avec les populations concernées.

Dr Raymond Durussel
Ingénieur géomètre breveté



Nouveaux ingénieurs géomètres brevetés

11 ingénieures et ingénieurs ont réussi avec succès l'examen et ont reçu leur certificat de brevet le 24 septembre 2004 à Berne des mains du soussigné, président de la commission fédérale d'examen des ingénieurs géomètres.

Ce sont :

Angéloz Xavier,	Ursy
Aström Helena,	Bern
Bögli Grégoire,	Moutier
Calastri Riccardo,	Sementina
Furrer Stephan,	Geuensee
Künzler Gabriela Ruth,	St. Gallen
Lathion Patrick,	Veysonnaz
Morf Andreas,	Zürich
Obrist Michaela,	Augst BL
Schönholzer Urs Christoph,	Bern
Weber Guido,	Cham

Les examens fédéraux sont mis sur pied depuis bientôt un siècle. Depuis, 20 femmes et 1223 hommes ont décroché le titre d'ingénieur géomètre breveté.

Commission fédérale d'examen des ingénieurs géomètres
Paul A. Droz, président

AGENDA

Rencontre des trois pays D-A-CH

Assemblée générale IGS

18.05 – 21.05.2005

Bad Ragaz

Informations sur www.igs-ch.ch

Journées de la Géomatique

Assemblée générale géosuisse

23.06 - 25.06.2005

Basel

Informations sur www.géosuisse.ch



ETAT DE VAUD

DÉPARTEMENT
DES INFRASTRUCTURES

Les démarches foncières en Pays de Vaud

Un outil pratique pour vous guider dans vos démarches foncières

Commandez le guide sur les démarches foncières en Pays de Vaud,
au prix de 25.- pièce, à l'aide du talon-réponse ci-dessous
à envoyer par fax ou mail à la :

Société Vaudoise des Améliorations Foncières, Place du Nord 7
1014 Lausanne, Tél. : 021 316 64 64, Fax : 021 316 64 58,
E-mail: info.saf@vd.ch

Je souhaite commander le Guide des améliorations foncières (classeur contenant des feuillets A4 amovibles)

..... EXEMPLAIRE(S) AU PRIX DE FR. 25.- /PIÈCE FR.
+ FRAIS DE PORT, FORFAIT FR. 5.- /PIÈCE FR.
TOTAL FR.

COORDONNÉES DU DESTINATAIRE :

NOM/PRÉNOM

Adresse

NP/Lieu